



Inscription Pédagogique en ligne

Année universitaire 2026-2027

Licence

Mention Administration Economique et Sociale (A.E.S.) (y compris parcours Accès Santé – LAS)

1) Consignes générales

L'inscription pédagogique se réalise obligatoirement après l'inscription administrative et dans le même calendrier :

Les inscriptions pédagogiques sont ouvertes : Période 1 du 01/07/2026 à 9h au 17/07/2026 à 17h
Période 2 du 22/08/2026 à 9h au 28/08/2026 à 17h

Cette opération est **impérative** car elle conditionne **vos inscriptions aux examens**.

Vous trouverez plusieurs écrans (Données personnelles, Choix du cursus universitaire, Choix des enseignements du cursus, Récapitulatif inscription, Contrat pédagogique) qui vous permettront de **réaliser puis valider vos choix pédagogiques** et enfin d'**éditer votre contrat pédagogique**. Tant que le serveur est ouvert vous pouvez modifier vos choix autant que nécessaire.

Selon la formation les conditions, les options et les choix sont différents.

Dans certains cas, les choix du 1^{er} semestre peuvent rendre obligatoire ou interdire certains choix du 2^{ème} semestre. La distinction entre un enseignement « obligatoire », « obligatoire à choix » (option), « acquis »... se fait par des symboles et des couleurs différentes.

Dans tous les cas, il n'est pas possible de poursuivre l'inscription pédagogique en ligne s'il manque un choix d'enseignement.

Pour être validée votre inscription pédagogique doit être complète (pour les 2 semestres).



Lorsque vous validez vos choix d'enseignement, vous reconnaissez avoir pris connaissance de l'arrêté d'examen et de la Charte des examens de l'UT1 Capitole (téléchargeable sur le site UT1 Capitole).

Pour éviter toute contestation lors des examens, il est recommandé d'éditer et de **conserver votre contrat pédagogique**.

Pour les inscriptions pédagogiques en ligne, aucun retour de document, ni photo n'est demandé.

2) Contacts scolarité

Ne contactez votre scolarité que pour des questions liées à l'inscription pédagogique. Pour toute autre question, contactez la hotline : 05 61 63 38 15

Licence 1 mention AES : scolaes1@ut-capitole.fr

Licence 2 mention AES : scolaes2@ut-capitole.fr

Licence 3 mention AES : scolaes3@ut-capitole.fr

3) Consignes spécifiques à l'année de formation



Organisation des enseignements

Consignes spécifiques 1^{ère} année de Licence A.E.S

Tous les étudiants doivent s'inscrire pédagogiquement dès maintenant, et sans attendre la rentrée, y compris les redoublants. Inscription pédagogique non faite = pas d'accès à votre emploi du temps.

CHOIX D'UNE MATIERE A TD

Une matière comprenant un TD, à choisir parmi :

(au 1er semestre)

- Cadre juridique 1
- Institutions politiques 1
- Histoire de la société française

(au 2ème semestre) :

- Cadre juridique 2
- Institutions politiques 2

Les CM de toutes ces matières sont obligatoires. Il est possible, mais non obligatoire, de conserver la même matière à TD aux deux semestres (hors Histoire de la société française, seulement disponible au semestre 1).

Vous devrez faire vos choix dès maintenant. Aucun changement ne sera autorisé par la suite.

OPTIONS (2^{ème} semestre)

Vous devez obligatoirement choisir une des options proposées au second semestre (Sociologie ou Institutions internationales). Il vous sera possible de modifier ce choix lors d'une campagne spécifique fin novembre 2025

LANGUES VIVANTES

- **1 langue obligatoire = au choix**
- **Choix valable pour l'année universitaire** (pas de changement possible entre les semestres).
- **Vous choisissez le niveau qui vous correspond le mieux, de A1 à B2. Pas de test.** Pour plus d'information, consultez le site du test ELAO.
- **Initiation en Allemand uniquement** = strictement réservé aux étudiants n'ayant jamais fait d'allemand au lycée.
- **Attention : Le TD Anglais grands débutant est réservé **exclusivement** aux étudiants issus d'un lycée non francophone et n'ayant jamais étudié l'anglais auparavant.**

Attention : Les étudiants ayant choisi Italien ou Allemand sont automatiquement rattachés au groupe 2 de cours.

Consignes spécifiques 2^{ème} année de Licence A.E.S

CHOIX D'UNE MATIERE A TD (semestre 3)

Une matière comprenant un TD, à choisir parmi :

- Droit des obligations
- Droit administratif
- Histoire de la société française

Les CM des trois matières sont obligatoires.

Vous devez faire vos choix dès maintenant. Aucun changement ne sera autorisé par la suite.

CHOIX DU GROUPE D'OPTIONS (semestre 4)

Le choix des options au semestre 4 se fait **obligatoirement par groupe d'options** :

- ➔ **Groupe d'options 1** = Droit administratif **ET** Histoire des faits économiques
- ➔ **Groupe d'options 2** = Analyse comptable **ET** Economie de l'entreprise

Vous devez faire vos choix dès maintenant. Il vous sera possible de modifier ce choix lors d'une campagne spécifique fin novembre 2025

LANGUES VIVANTES

- **2 langues obligatoires = Anglais obligatoire + 1 autre langue au choix.** Vous choisissez le niveau qui vous correspond le mieux, de A1 à B2. Pas de test. Pour plus d'information, consultez le site du test ELAO.
- **Choix valable pour l'année universitaire** (pas de changement possible entre les semestres).
- Initiation en Espagnol, Italien ou Allemand = strictement réservé aux étudiants n'ayant jamais suivi cette langue vivante au lycée.

Attention : Les étudiants ayant choisi Italien ou Allemand sont automatiquement rattachés au groupe 1 de cours, les étudiants ayant choisi Initiation en Italien ou Initiation en Allemand sont automatiquement rattachés au groupe 2 de cours.

Consignes spécifiques 3^{ème} année de Licence A.E.S

LANGUES VIVANTES

- **2 langues obligatoires = Anglais obligatoire + 1 autre langue au choix.**
- **Vous choisissez le niveau qui vous correspond le mieux**, de A1 à B2. Pas de test. Pour plus d'information, consultez le site du test ELAO.
- **Choix valable pour l'année universitaire** (pas de changement possible entre les semestres).
- **Initiation en Espagnol uniquement** = strictement réservé aux étudiants n'ayant jamais fait d'Espagnol au lycée.
- **Pas de cours d'initiation en Italien et Allemand** = vous ne pouvez donc pas choisir ces langues si vous ne les avez jamais étudiées auparavant.
- **Vous devez faire vos choix d'options dès maintenant** pour toute l'année (1^{er} et 2^{ème} semestre). En ce qui concerne le choix des options du 2^{ème} semestre, elles pourront être modifiées lors d'une campagne d'inscription spécifique qui aura lieu fin novembre 2026.